

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 février 2018

PRESENTS : Messieurs ALLEGRE Henri, Maire, VACHIER-MOULIN Christian, BAUER Marcel, de VILLEBONNE Alain, adjoints,
Mesdames : MARIUS Annie, PAILLASSON Marie-Annick,
Messieurs : DHALLUIN Jean-Pierre, RICHOMME Guy, SELMI Jean-Christophe, SIMON-CHOPARD Nicolas.

Absent excusé : Madame GERBE Patricia

Ordre du jour :

1- DEMANDE D'AIDE FINANCIERE A L'ETAT AU TITRE DE LA DETR 2018 / AU CONSEIL REGIONAL / FRAT/ ET AU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TIRE DU CDST/ TRAVAUX D'AMENAGEMENT PARKING.

Par courrier en date du 11 janvier 2018, les services de la Préfecture de Vaucluse nous ont fait savoir que la commune était éligible au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R).

Cette dotation a pour but de financer la réalisation d'investissements prévus pour l'année 2018. Il a donc été décidé, dans le cadre de ce dispositif, de présenter dans la catégorie « Voirie et Equipements Communaux. », le projet de travaux d'aménagement du parking communal ; la demande de subvention devant être déposée avant le 19 février prochain.

En outre, par courrier du 12 décembre dernier, le Conseil Régional, nous informait que le Fonds Régional d'aménagement du Territoire 2018 / FRAT était de nouveau ouvert pour les communes de moins de 1250 ha et que les dossiers de demande d'aides financières devaient être déposés au plus tard le 30 avril prochain.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ces demandes d'aides financières et Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

DEPENSES TOTALES : 24 100.00€HT
 28 920.00 €TTC

RECETTES :

Subvention de l'Etat (25%) DETR	6025.00€
Subvention Conseil Départemental CSDT.25%.....	6025.00€
.....Subvention Conseil Régional FRAT 20%	..4820.00€
Autofinancement et Emprunt (hors TVA)	7230.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le projet tel qu'il est présenté, ainsi que le plan de financement décrit ci-dessus,

- **PREVOIT** le financement de cette opération sur le Budget primitif 2018,
- **SOLLICITE** auprès de l'Etat une aide financière au titre de la DETR pour l'année 2018 dans la catégorie « Voirie et Equipements Communaux ».
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Régional une aide financière au titre du FRAT 2018 à hauteur de 20%.
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental de Vaucluse une aide financière au titre du CDST 2018 à hauteur de 25%.

- **AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.**

En outre, il est demandé la possibilité d'éclairer le parking par de l'énergie solaire; un devis sera demandé.

2 - COMPTABILITE PUBLIQUE / ADMISSION EN NON VALEUR:

Pour mémoire, il est rappelé qu'en vertu des dispositions règlementaires qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au receveur de procéder sous le contrôle de l'Etat, aux diligences pour le recouvrement des créances.

Il s'agit en l'espèce de créances de la commune pour lesquelles le comptable n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui et dans le cas présent : sommes trop minimes pour faire l'objet de poursuite.

Le montant des titres à admettre en non-valeur est de 1.07€.

Aucun nouveau moyen de poursuite n'étant possible, il appartient au conseil municipal de statuer sur l'admission en non-valeur de la totalité des créances susvisées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **PRONONCE** l'admission en non-valeur de la totalité des créances susvisées.
- **AUTORISE** Le Maire à signer tout document correspondant.

3- COMPTABILITE PUBLIQUE / AUTORISATION A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENDES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2018

Le Maire rappelle les dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : ainsi jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2017 (hors chapitre 16) : 306 651.28€

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 76 662.82€, soit 25% de 306 651.28€

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Compte : 23/ Chapitre : 2315

Travaux d'aménagement d'un parking : 29 000.00 €

Travaux d'aménagement du plateau traversier:19 000€

Travaux d'aménagement du jardin public (WC) :2000 €

Compte:21/ Chapitre : 2188

Acquisition jeux jardin public : 14 000€

Compte 20/ Chapitre : 2031

Etudes jardin et WC : 12 000€

TOTAL : 76 000€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

4- APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SEV

Par courrier en date du 18 décembre dernier, le Syndicat d'Electrification Vauclusien a informé la commune de l'adhésion des communes de Grillon, Richerenches et Visan, et à ce titre, nous demande de se prononcer sur les statuts modifiés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'approuver les nouveaux statuts du Syndicat l'Electrification Vauclusien

AUTORISE le Maire à signer tout document correspondant.

5 – AVENANT CONVENTION ALSH / CENTRE SOCIAL ET CULTURELE L'AIGUIER

La trésorerie de Pertuis a demandé au Centre Social de l'Aiguier de mettre à jour les conventions ALSH avec les différentes mairies, il propose la signature d'un avenant portant sur la régularisation du montant de la participation de la commune soit 10.50€ par journée d'enfant pour l'année 2018, en contrepartie, l'Aiguier s'engage à pratiquer pour les familles de Vitrolles-en-Luberon les mêmes tarifs que pour les familles de la Tour d'Aigues.

Il faut rappeler que le conseil municipal s'était prononcé pour réduire à 15 le nombre de jours par enfant au lieu de 30 par délibération du 10 août 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'approuver l'avenant proposé aux conditions ci-dessus énoncées, en respectant les clauses consignées dans l'avenant n°1 en date du 27.08.2015

AUTORISE le Maire à signer tout document correspondant.

6 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DES JEUX /JARDIN PUBLIC

L'estimation chiffrée par l'entreprise titulaire du marché de travaux COLAS MEDITERRANEE, s'élève à : 11.100€ HT (13 320.00€TTC), il s'agit d'ores et déjà de demander des aides financières aux divers organismes sur cette base et d'approuver le principe de l'installation de jeux.

Le plan de financement peut s'articuler comme suit :

.....Subvention Conseil Régional 25%.....	2775.00€
.....Subvention Conseil Départemental CDST.....25%.....	2775.00€
.....Subvention Etat/ Contrat de ruralité.....20%.....	2220.00€
Autofinancement et Emprunt (hors TVA)3330.00€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte le principe de l'installation des jeux, ainsi que le plan de financement décrit ci-dessus,

- **PREVOIT** le financement de cette opération sur le Budget primitif 2018,
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Régional une aide financière à hauteur de 25% et une aide financière auprès du Conseil Départemental à hauteur de 25% et auprès de l'Etat à hauteur de 20%.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

QUESTIONS DIVERSES :

L'Association des Communes Pastorales de la Région PACA nous demande d'adresser au Préfet de Région ainsi qu'au Préfet des Bouches du Rhône une requête afin que la « brigade loup » actuelle soit maintenue et que le potentiel en personnel soit conservé. Après discussion, les membres du Conseil Municipal conviennent d'adresser un email de soutien.

Ensuite le Maire fait lecture d'un courrier émanant de Madame Isabelle RUBAN concernant son droit de réponse au bulletin municipal de décembre 2017 qui fait état d'un détournement de sms à son insu ; elle revient également sur la procédure à respecter concernant la demande préalable de travaux pour le projet du jardin public avec wc ainsi que sur la demande de subvention faite auprès de COTELUB.

La séance est levée à : 20 heures30.